

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 31

Artikel: Lausanne, le 1er août 1874
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 1^{er} Août 1874

Près du port de Rolle existait autrefois un banc de gravier, laissé presque à découvert dans les basses eaux, avec des pilotis indiquant une station lacustre. En 1838, les citoyens de cette ville eurent l'idée de créer là une île artificielle, avec un monument destiné à honorer la mémoire de leur combourgues Frédéric-César de la Harpe, ancien précepteur d'Alexandre I^{er} de Russie, et l'un des hommes qui ont le plus contribué à l'indépendance du canton de Vaud. Ce projet patriotique, aidé de nombreuses souscriptions recueillies dans tout le pays, a été réalisé. L'île *la Harpe* est sortie du sein des eaux; sa surface a près de 500 toises carrées; au milieu s'élève un obélisque en marbre blanc du pays, où le sculpteur Pradier a reproduit le buste du grand citoyen. L'île est plantée de beaux arbres et contribue à l'embellissement ainsi qu'à la sûreté du port de Rolle.

Cela dit, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil dans la *Feuille des avis officiels*, où nous lisons ce qui suit :

Le juge de paix du cercle de Rolle,

A vous les sociétaires de l'île de La Harpe, soit aux préteurs quelconques estimant avoir droit à cette propriété existant dans les eaux du lac Léman, commune de Rolle, pour vous être notifié conformément à l'art. 36 de la procédure civile.

Instant le procureur-juré Armand Eindiguer, à Rolle, qui agit au nom de Monsieur Charles Vittel, en dite ville, et celui-ci en sa qualité de receveur de l'Etat de Vaud pour le district de Rolle et de percepteur des impôts communaux de cette ville, dans le but de parvenir au paiement avec dépeus de la somme de *deux francs un centime*, que vous devez conjointement et solidairement entre vous pour impôts fonciers arriérés dus à l'Etat de Vaud, et frais de sommation du receveur compris; le tout en vertu des lois et arrêtés à ce sujet.

Saisie par voie d'otage est imposée sur l'immeuble ci-après désigné au sujet duquel les impôts réclamés sont dus, saoir :

Article 558² du cadastre, plan folio 25, n° 1. L'île de La Harpe, pâturage de 259 perches.

Sommation vous est faite d'acquitter votre dette en capital et accessoires de droit dans les trente jours dès cette notification, délai pendant lequel vous pouvez opposer, s'il y a lieu; à ce défaut vous êtes dès lors et déjà cités à comparaître à mon audience du mardi sixième octobre mil huit cent septante-quatre, à deux heures après midi, au château de Rolle, afin de voir prononcer en faveur du créancier saisis-

sant, l'ordonnance de mise en possession de l'immeuble ci-dessus désigné, en acquittement des impôts réclamés et des frais de la poursuite.

Si vous faites défaut, il sera également procédé.

Election de domicile est faite au bureau du procureur-juré instant.

Donné sans avis, vu l'impossibilité, à Rolle, ce 22 juillet 1874.

A. BUGNOT, juge de paix.

Eh quoi! nous aurions oublié celui qui, au nom du peuple vaudois, se rendit à Paris, en 1797, pour implorer le secours de la République française contre le gouvernement de Berne, dont le Pays de Vaud cherchait depuis longtemps à s'affranchir!...

Nous aurions oublié que de la Harpe fut directeur de la République helvétique!...

Nous aurions oublié qu'en 1813, alors que Napoléon, à qui nous devions tout, marchait à sa ruine, de la Harpe intervint dans toute l'ardeur de son patriotisme auprès de la Russie, la seule des puissances coalisées qui nous fut favorable et opposée à la reprise de possession de Berne, grâce à l'influence et aux bons souvenirs laissés à la cour d'Alexandre par son instituteur!...

Nous aurions oublié que de la Harpe fut envoyé à Vienne pour soutenir, devant le congrès de 1815, les droits des nouveaux cantons, compromis par les intrigues de nos ennemis auprès des puissances signataires!...

Nous aurions oublié, enfin, tant d'autres marques d'attachement à la patrie de la part de cet homme qui, la même année, posait à Genève, avec quelques amis de la nature, les premières bases de la Société helvétique des Sciences naturelles; qui, en 1817, se réunit à MM. Perdonnet, Rivier et Grand-d'Hauterive pour l'acquisition de collections, noyau de notre Musée cantonal; qui dota plus tard ce Musée d'une superbe collection de minéraux de la Russie et légua à nos établissements d'instruction publique sa riche bibliothèque!

Et l'île de la Harpe, qui nous rappelle tant de patriotism et de vertus civiques, serait saisie par voie d'otage! Ce souvenir du grand homme ne serait plus qu'un vulgaire pâturage de 259 perches (style de procuration et de littérature cadastrale)!

Et la ville de Rolle aurait pu lire de sang-froid l'avis de la *Feuille officielle*! Il ne se serait pas trouvé un Vaudois pour ouvrir son porte-monnaie

en s'écriant : « Tenez, Monsieur le receveur, je ne veux pas laisser flétrir ainsi la mémoire de F.-C. de la Harpe. Voilà *deux francs* et un centime ! »

Causeries d'un baigneur.

Mon cher rédacteur,

Paris a son bois de Boulogne, Vienne son Prater et Louèche a aussi sa promenade favorite. C'est une assez belle avenue horizontale, bordée d'arbres avec des bancs de distance en distance.

C'est là que la société se donne rendez-vous, et que toutes les couches sociales se mêlent et se confondent.

Au premier abord, on pourrait croire que tant de misères physiques accumulées devraient mettre dans le cœur des idées d'humilité ! Erreur, profonde erreur !

Le *paraître*, ce ver rongeur de notre siècle, s'é-tale ici dans toute sa vaine splendeur. Les jours de soleil on se croirait à Vienne ou à Paris, tant les toilettes sont éclatantes. Le tyran implacable qu'on nomme « la mode », et qui n'en est plus à compter ses victimes, possède, même à Louèche, de nombreux tributaires. Et pourtant, en présence de la nature imposante et sauvage qui nous entoure, ces satisfactions de la vanité humaine paraissent bien puériles.

Ici, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse.

C'est un chemin bien glissant que celui qui mène à la conquête des suffrages du monde par les vêtements. Mais, à tout prendre, il paraît que c'est le plus facile, puisque la plupart s'en servent.

La toilette est un passeport qui jouit d'une grande faveur auprès des dames. Aussi, pour celles-ci, c'est une question capitale. Porter le dernier chapeau ou la cuirasse nouvelle, voilà l'idéal. Quant au bon goût, c'est un vieux doctrinaire dont ont redouté les importunités. Le « comme il faut » n'est plus de mise, il faut aux dames l'original, l'excentrique, les costumes attractifs, non pas ceux qui charment, mais ceux qui piquent.

Les chapeaux sont d'une hardiesse provocante ; les robes sont des océans d'étoffes qui bouillonnent à l'infini et au milieu desquels la femme disparaît.

Et pour les cheveux, grand Dieu ! où allons-nous ? L'ébouriffé et le multicolore sont toujours en faveur. Les fronts les plus purs disparaissent presque en entier sous de méchantes touffes négligemment *frisottées* qui rappellent le minois du griffon qu'on tient en laisse avec un ruban rose.

Il y a des personnes à qui cette coiffure étrange peut convenir, parce qu'elle rentre dans le but qu'elles se proposent, — savoir : d'attirer l'attention, — mais pour la vraie femme, de goût et de bon sens, il me semble qu'elle doit l'exclure d'une manière absolue.

Je ferme ma parenthèse.

Une des époques les plus marquantes pour le

baigneur de Louèche est celle de *la poussée*. On appelle ainsi une éruption cutanée que les eaux d'ici ont la propriété de provoquer. Son caractère, son étendue et ses effets varient beaucoup suivant les sujets. Mais, du plus au moins, c'est un adorable mélange de vésicatoire et de fièvre ortie, accompagné d'insomnies, de lassitude et de toutes sortes d'agrément de ce genre. On attribue, à tort ou à raison, à cette affection passagère une grande influence sur le succès de la cure, et, quelque désagréable que soit la poussée, chacun la salut avec une certaine satisfaction.

Dans les conversations, à table, à la promenade et jusqu'au salon, il est reçu qu'on s'en demande mutuellement des nouvelles, et au lieu de dire à une dame : Comment vous portez-vous ? on peut sans la blesser lui dire : Comment va votre poussée ?

Les médecins ne sont pas d'accord sur les soins à prendre avant son apparition et pendant l'époque de son développement. Sur ce point, d'ailleurs, ils sont on ne peut plus aimables.

Vous pouvez, si c'est votre désir, boire du vin blanc, comme de vrais Vaudois, danser, faire des courses ; tout cela est bon pour la poussée. Beaucoup se trouvent bien de ce régime, quelques-uns s'en trouvent mal, mais en somme chacun a satisfait à ses caprices et vécu à sa guise, ce qui n'est certainement pas sans charme.

Amusez-vous, soyez gais, mangez bien et buvez frais, telles sont les prescriptions hygiéniques que messieurs les médecins ne manquent jamais de faire aux baigneurs.

Il paraît que jusqu'ici ces derniers ne s'en sont pas trop mal trouvés, puisqu'on n'a rien changé à ce traitement depuis fort longtemps.

Et je crois qu'on a bien fait.

Louèche-les-Bains, 28 juillet 1874.

L. C.

Nos abonnés se souviennent d'avoir lu quelques extraits d'un travail, aussi minutieux que considérable, fait par M. Piccard, commissaire général, sur les noms de famille de la Suisse romande. Nous désirons vivement que les laborieuses recherches auxquelles il s'est livré ne restent pas inédites, mais qu'une fois achevées, elles puissent être livrées à la publicité ; car nous sommes persuadés qu'elles renferment des détails du plus vif intérêt au point de vue de l'état civil, de l'histoire et des chroniques de notre pays.

Outre les fragments que nous avons déjà publiés dans le *Conteur*, il y a quelques mois, voici quelques lignes empruntées au manuscrit de M. Piccard, qui montrent assez jusqu'où il a poussé ses investigations :

« Les noms de famille, dans la Suisse romande, qui commencent par la même lettre, sont-ils proportionnés aux mots de la langue française commençant par la même lettre ? C'est ce que nous allons examiner. — Le nombre de mots de la langue française est bien connu, mais il varie suivant les